

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Code ISIN : (C) FR0013381035

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau., au travers de son fonds maître AMUNDI - KBI AQUA ISR - O.

En effet, votre fonds est un fonds nourricier, ce qui signifie qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence en parts de son FCP maître AMUNDI - KBI AQUA ISR - O et, accessoirement en liquidités.

La performance de SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU peut être inférieure à celle de AMUNDI - KBI AQUA ISR - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI - KBI AQUA ISR - O, à savoir :

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

*"L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. "*

*"Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes."*

Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

*"Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).*

*Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.*

*Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :*

*- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance*

*- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S*

*L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.*

*Par ailleurs, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.*

*L'univers d'investissement est réduit d'au moins 20% sur la base de critères extra-financiers.*

*En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.*

*Le fonds bénéficie du label ISR.*

*Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.*

*Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.*

*Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net."*

*L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.*

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

